

# L'ÉCLAIR

JOURNAL CATHOLIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

PARAISSANT A LYON LE SAMEDI

**ABONNEMENTS :**

Rhône et départements limitrophes. . . . . 1 an, 6 fr. — 6 mois, 3 fr. 50  
Autres départements. . . . . 1 an, 7 fr. — 6 mois, 4 fr. »  
Étranger . . . . . le port en sus.  
*Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> de chaque mois*

**RÉDACTION ET ADMINISTRATION**  
**Rue Mulet, 8, à l'entresol**

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus  
*Il sera donné un compte rendu des ouvrages envoyés.*

**Les ANNONCES seront reçues aux bureaux du Journal**

TOUS LES JOURS DE 2 A 4 HEURES, LES DIMANCHES ET FÊTES EXCEPTÉS

Vente en gros : Rue Mulet 8.

**SOMMAIRE :** BULLETIN POLITIQUE, X. — COURSE AUX NOUVELLES. — LES CONSERVATEURS ET LE PSAUME 124, \*\*\*. — LA MONARCHIE REPRÉSENTATIVE DANS LA VIEILLE FRANCE, H. B. — AUX ÉLECTEURS CONTRIBUABLES, Y. L. — LES MYSTÈRES DE LA PASSION A L'ANNONCIATION, Joseph Véry. — MAISONS DE PATRONAGE POUR LES APPRENTIS, Rémy Fa-sol. — DÉMOCRATES ET FRANCS-MAÇONS, F. d'Oson. — ENCORE UNE INEPTIE, Franck Yorrett — SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE, Jean de Lyon. — BULLETIN FINANCIER, L. R. — JEUX D'ESPRIT, E. Meunier. — VARIÉTÉS, E. R.

## BULLETIN POLITIQUE

Le sectionnement de Paris en quatre grands collèges électoraux a été repoussé par le Sénat. Les conseillers municipaux de la capitale seront donc, aux élections du mois prochain, nommés, comme précédemment au scrutin, d'arrondissement, et les conservateurs arriveront peut-être à faire passer quatre ou cinq noms. Mais il faut avouer que cela n'avancera pas beaucoup la cause de l'ordre et n'entravera pas la réorganisation de cette commune de Paris dont nous sommes menacés inévitablement.

Il ne semble pas, en effet, que le suffrage universel soit encore prêt à se convertir, car, à l'exception de l'arrondissement de Cholet, où M. de la Bourdonnaye a été élu en remplacement de M. Durfort de Civrac, les collèges électoraux viennent de se prononcer en majorité pour des républicains, à propos de plusieurs remplacements de conseillers généraux.

Qu'en sera-t-il des élections municipales ? c'est ce que nous saurons dans un mois. Mais qu'on ne perde pas une occasion de rappeler les fautes de la République, car il faut que l'opinion soit absolument égarée pour s'illusionner encore sur les dangers que court le pays, si on prolonge longtemps le régime actuel. La persécution religieuse, l'enseignement obligatoire et sans Dieu, les iniquités sans nombre du clergé et tous les autres citoyens sont victimes, les dépenses folles qui ont déjà à moitié ruiné les communes, les constructions inutiles pour l'enseignement athée, tout cela ne constitue-t-il pas un ensemble de fléaux, sous lesquels la France succombera, si les hommes de cœur ne se décident pas à les combattre résolument ?

Il faudrait que tous, ouvriers et cultivateurs, comprennent bien que la République les a indignement trompés et qu'ils ne peuvent rien attendre d'elle. Le gouvernement actuel ! Ne voit-on pas que c'est la banqueroute menaçante et inévitable avec les budgets actuels de quatre milliards et les gaspillages éhontés des républicains ? c'est la propriété ruinée et menacée dans son existence ; ce sont les récoltes qu'on ne peut vendre qu'à vil prix par suite de traités insensés ; c'est l'agriculture écrasée par les impôts et ne pouvant lutter avec l'étranger ; ce sont les propriétés urbaines, livrées sans défense aux destructions des communaux.

Voilà ce dont les électeurs devraient se bien pénétrer, afin de voir, qu'en somme leurs intérêts sont trahis par ce régime de journalistes radicaux et d'avocats sans causes, devenus politiciens à 9.000 fr. par an, et qui les poussent petit à petit à la ruine morale et matérielle de la patrie.

Sans doute, si le suffrage était véritablement libre et éclairé, et si les sociétés secrètes ne tenaient pas embrigadés et prisonniers un trop grand nombre d'électeurs,

la majorité serait considérable contre le gouvernement des Ferry, Paul Bert et C<sup>ie</sup>. Eh bien ! que chacun dans sa petite sphère cherche à dissiper les ignorances et les préjugés et, peut-être, les élections prochaines seraient-elles pour nos maîtres un échec sérieux.

A l'œuvre donc, tous les amis de la religion et de la France !

## COURSE AUX NOUVELLES

**Réunions royalistes.** — Les conservateurs se mettent à l'action. Tant mieux. Chaque jour une réunion importante vient accentuer ce réveil des honnêtes gens. Nous ne pouvons ici les énumérer toutes, mais qu'il nous suffise de dire que, chaque soir, sur plusieurs points de la ville, des groupes se réunissent et agissent.

Des hommes influents vont y prêter l'appui de leurs conseils, de leur expérience. C'est la classe ouvrière qui provoque elle-même ces diverses réunions.

Le 9, entre autres, 300 électeurs écoutaient la parole de M. Boubé et de M<sup>e</sup> Charbonnier.

Mardi prochain, 15 courant, le quartier Saint-Just en aura une au restaurant des Acqueducs, rue du Juge-de-Paix, 31, sous la présidence de M. Legat. Le dimanche, 20, M. Victor Duquaire, avocat, en présidera une importante au Casino de Vaise. La Croix-Rousse aura son tour bientôt, car une grande conférence est annoncée pour le 27.

Bravo, Messieurs, à l'œuvre, montrons que nous vivons. Il ne faut qu'un effort pour vaincre. Sachons le faire avec énergie et sans hésitation.

**Le legs du comte de Chambord.** — M. Quentin, sachant que Mgr le comte de Chambord avait légué cent mille francs aux pauvres de France, pensa qu'il serait bon de savoir quelle était la teneur de ce legs. L'assistance publique est pauvre, et il serait œuvre pie de l'enrichir, s'il était possible, avec de l'argent monarchique. M. Jules Ferry télégraphia aussitôt à M. Foucher de Careil, notre ambassadeur à Vienne : Demandez à M. Huet du Pavillon, exécuteur testamentaire de Mgr le comte de Chambord, communication du testament.

A cette audacieuse demande, M. Huet du Pavillon répondit par un refus catégorique.

Le legs de M. le comte de Chambord a été réparti entre les diocèses de France, au prorata de leur population.

Pauvre M. Quentin, quelle déception !

**Nouveaux massacres au Tonkin.** — Pendant que M. Lockroy affirme à la tribune d'une Chambre française que nos prêtres manquent de patriotisme et de dévouement, ils meurent là bas, au Tonkin, pour Dieu et pour la France. Quelle éloquente réponse, M. Lockroy. cinq missionnaires et trente catéchistes ont été victimes de la haine chinoise et annamite pour tout ce qui est catholique et Français. Dans ces cinq martyrs, Lyon compte deux de ses enfants, M. Rival Etienne, âgé de 28 ans, missionnaire depuis 1879; M. Manissol Eugène, âgé de 25 ans, missionnaire depuis 1883. Enfin M. Gélot, du diocèse de Luçon, âgé de 40 ans, missionnaire depuis 1867; M. Séguret Joseph, du diocèse de Rodez, âgé de 27 ans, missionnaire depuis 1880; M. Antoine Charles, du diocèse de Saint-Dié, âgé de 25 ans, missionnaire depuis 1883.

**Paris.** — La retraite annuelle prêchée aux hommes par le R. P. Monsabré, chaque soir de la semaine sainte, a commencé au milieu d'un immense concours qui remplissait l'église métropolitaine de Notre-Dame. Mgr le duc de Nemours et Mgr le duc d'Alençon assistaient

à cette conférence. Plus de 6,000 auditeurs se pressaient sous les voûtes de l'église métropolitaine. On y remarquait MM. Chesnelong, le duc de Broglie, de Carayon-Latour, Despatys, etc. L'orateur, au milieu du recueillement général, a fait l'exposé de nos devoirs pratiques envers l'Eucharistie.

**Un Aveu.** — Sous la signature de M. Henri Maret, on lisait ces temps derniers, dans le *Radical*, les réflexions suivantes :

« Le peuple sue chaque année quatre milliards. Qu'importe ce qu'on en fait ? Est-ce que cela est important ? Ce qui est important, c'est d'écraser de temps en temps un curé, de mettre à la porte une sœur, de se moquer d'un évêque. On croit ainsi être populaire, et que tout vous sera pardonné parce qu'on aura beaucoup injurié une robe noire ! Et le peuple qui commence à réfléchir, se dit qu'il souffre de plus en plus, et il écoute les anarchistes qui lui disent : « Peuple, tu n'obtiendras jamais rien d'un Parlement ! »

**Triste vérité.** — Dans une des dernières séances du congrès socialiste de Roubaix, un sieur Deschamps prit la parole et indiquant les meneurs et orateurs de ces sortes de réunions s'écria : *Tas de farceurs, vivant sans travailler, avec dépens des chambres syndicales* ; il aurait pu ajouter : Vous êtes les lâches imitateurs des Renard et Bertrand de la fable.

Eh quoi d'étonnant ? Reportons-nous à quatre ou quinze ans en arrière, ne voyons-nous pas aujourd'hui au pouvoir ceux qui, à cette époque, sans feu ni lieu, vivaient à peu près des mêmes moyens.

Et cependant l'autre jour en plein parlement un Waldeck les critiquait.

Tous farceurs ces soi-disant amis du peuple !

**Le procureur de Mont-de-Marsan.** — Ce monsieur dont nous avons parlé s'est fait justice lui-même : il a donné sa démission. Difficile était pour lui, on le comprend, d'avoir à requérir contre un séducteur...

**Au Courrier de Lyon, question honnête à moins qu'elle ne soit indiscrète.** — Il y a peu de temps encore notre confrère portait en sous-titre : *Journal républicain conservateur*. Aujourd'hui ce sous-titre est supprimé. Le *Courrier* aurait-il cessé d'être ou républicain, ou conservateur. Cette suppression ouvre la porte à bien des suppositions. Dans tous les cas elle a excité la curiosité du public. Lui seul peut la satisfaire. Nous attendons sa réponse, et nous ne sommes pas les seuls.

**La laïcisation des hôpitaux.** — Le docteur Desprès est connu pour sa résistance aux entreprises du directeur de l'assistance publique à Paris, M. Quentin, contre les sœurs hospitalières. Ce chirurgien de l'hôpital de la Charité, dans une nouvelle lettre à propos de ce personnage adressée au Président du Conseil municipal, on lit ce qui suit : « Nous n'avons, Monsieur le directeur, d'autre but que de sauvegarder les intérêts des pauvres que vous avez compromis et que vous vous proposez de compromettre encore. » Il ressort en effet du discours de M. le directeur, triste spectacle des folies de notre temps ! que le service hospitalier le moins cher et le plus parfait, a été condamné par celui qui était le mieux en mesure d'en démontrer la supériorité.

**Coup de verge.** — M. Fochier avait émis une question, elle a reçu une solution qu'il n'attendait pas. La société médico-chirurgicale de Lyon s'est prononcée, par 22 voix sur 25, contre toute mesure tendant à une laïcisation même éloignée. Elle a refusé avec énergie toute mesure anti-cléricale. Et cela n'étonne pas après les scandales auxquels l'expulsion des religieuses et des aumôniers ont donné lieu dans les hôpitaux de Paris. — *Pauvre M. Fochier !*

**Jugé par les siens.** — Il y a quelques

semaines, un franc-maçon de Paris, un vén., le F. Barré, dans un discours à ses FF. de la L. les *Admirateurs de l'univers*, et publié par la *Chaîne d'union*, parlait de l'éducation et des inconvénients qu'entraîne le fait d'avoir été mal élevé. Sait-on où il va chercher une preuve à l'appui de sa thèse ? Dans les rangs mêmes des siens, des républicains aujourd'hui au pouvoir. « Je ne puis, dit-il, m'empêcher de vous citer ces paroles d'un de mes amis, aussi bon patriote que bon républicain, en présence d'hommes que la pénurie des temps avait amenés aux sommets les plus élevés et qui semblaient ne pas y être à l'aise : *Ils ont l'air, disait mon ami, de domestiques habillés dans les habits de leurs maîtres, et qui ne peuvent s'y habituer.* »

**Phylloxéra.** — Le rapport présenté par M. Tisserand à la Commission supérieure du phylloxéra, sur la situation des vignobles français, pendant l'année 1883, vient de paraître.

Un fait se dégage de cet intéressant document, c'est que l'invasion est dans une période décroissante. Ainsi, la superficie des vignes détruites par le phylloxéra a été de 113.000 hectares en 1881, de 91.000 hectares en 1882, et de 64.500 hectares en 1883. Le nombre des hectares de vignes malades, mais résistant encore, n'a pas beaucoup varié depuis l'an dernier ; il est de 642.363 hectares ; jusqu'alors, il avait toujours été en augmentant.

**Avis.** — Une nouvelle convention, passée avec les Compagnies de chemins de fer, donne aux sous-officiers mariés et aux gendarmes les mêmes droits qu'aux officiers pour le transport de leurs bagages et de leurs mobiliers en cas de déplacement ou de changement de résidence.

**Rome, Jérusalem.** — Heureux sont ceux auxquels une position indépendante et une fortune assurée, permettent de s'unir au pèlerinage, qui doit visiter, ce printemps, les lieux témoins de la vie de Jésus-Christ, des grands mystères de la Religion, et aussi la Ville Éternelle, pleine encore des grandeurs de la Religion.

Pour nous qui n'avons pas le bonheur de nous joindre aux pèlerins, il nous est encore permis de visiter les plans de ces deux villes : Jérusalem et Rome, plans en relief, exposés actuellement, place Saint-Nizier, 6, au rez-de-chaussée.

Nous engageons donc vivement nos lecteurs à aller visiter le travail entrepris par M. Couadeau, œuvre qui mérite toutes les sympathies. Pour les hommes de science et d'étude, l'œuvre de M. Couadeau est une occasion unique de faire, sans se déplacer, un intéressant et pieux voyage à travers les merveilles de Rome et les souvenirs de Jérusalem.

M. Couadeau a consenti à rester encore une quinzaine de jours dans notre ville, et, pour faciliter l'entrée à toutes les bourses, il a réduit le prix à 50 centimes, 25 centimes pour les enfants. On donne à toutes les heures les explications.

**Nominations et décès dans le clergé.** — Par décision de Son Éminence le Cardinal-Archevêque :

M. Ardaine, Curé de Pierre-Bénite, a été nommé Curé de Sainte-Croix, à Lyon.

**DÉCÈS**

† M. Faure, Vicaire de Notre-Dame Saint-Vincent, est décédé le 1<sup>er</sup> avril, à l'âge de 33 ans.

## Les Conservateurs

ET LE PSAUME 124

Il faut tout d'abord s'entendre sur ce nom de conservateur. Hier encore existait un parti considérable, recruté dans tous les rangs de la

société en désarroi, mélange hybride de gens à illusion et de prétendus habiles. Ils se donnaient eux-mêmes l'étiquette de conservateurs terme aussi vague que leur système. Ce système consistait à désavouer toute action politique et à se retrancher dans la défense anodine et légale de nos libertés et droits violés au nom de la loi.

Ce sont eux qui, lors des expulsions et lors de la mise en pratique de la loi scélérate paralysèrent tout essai de résistance, faisant consister leur impuissante habileté à tourner les lois existantes, tout en prêchant leur respect pour la *légalité*. — Ce sont eux, ces fanatiques de la *légalité* que nous eussions vus, le 21 janvier 1793, s'interposer généreusement au nom de la loi entre les bourreaux de Louis XVI et ses libérateurs, à supprimer que parmi les conservateurs d'alors se fut trouvé quelqu'un homme de cœur décidé à arracher à la loi cette noble et infortunée victime. Ce sont eux que nous eussions vus marcher pleins de respect pour la loi vers la guillotine légale.

De nos jours, effrayés des hardiesses hypocrites du régime impie que nous subissons, ils avaient entrepris de défendre pas à pas, pacifiquement et suivant les règles d'un code refait à nouveau, nos droits légalement atteints, mais ils se refusaient avec indignation à appliquer le seul remède pratique au mal rongeur qui nous conduisit à la décomposition. Quand on connaît le principe du mal on le détruit, sinon il vous détruit. Ça n'était pas leur méthode. Ils condamnaient superbement ceux qui, mieux avisés, voyant que les républicains de la vraie république étaient le principe du mal dont périt la France, voulaient retrancher le principe et recourir au seul remède démontré efficace par l'expérience, — la royauté.

Aujourd'hui la lumière semble s'être faite, les illusions sont tombées tout à coup et les habiles ont été subitement guéris de leur cécité. Ces conservateurs d'Antan agissent et parlent comme nous avons agi et parlé, alors que nous étions classés parmi les importuns et les dangereux. — Paix aux morts. Illusions et habiletés sont enterrées. Tendons la main sans arrière-pensée aux conservateurs d'hier, et, marchons en rangs serrés pour combattre le même combat.

Mais il existe une autre classe de conservateurs, et c'est à ceux-là que nous nous en prenons aujourd'hui. Ce sont les conservateurs du *Pot au feu*. Voilà, je crois, la meilleure définition que nous en puissions donner. Tout le monde les connaît, tout le monde les a vus à l'œuvre, c'est-à-dire à l'inaction qui est leur grande force. Hors de leur chez eux, de leur intérieur, petit ou fastueux, on en compte des uns et des autres, ils ne veulent rien voir, rien entendre.

C'est dans leur repos privé que réside le grand principe de conservation. Essayez de leur démontrer qu'ils sont aveugles, qu'ils ne sauveront rien, pas même leur âme, s'ils sont chrétiens, vous perdrez votre temps. C'est à

eux que l'on doit la présence à la Chambre de Briou à la place de l'honorable M. Maire. En effet, nous avons voulu pointer les votes après l'élection faite et nous avons constaté l'abstention en masse de tous ces conservateurs. De ceux là, il n'en faut plus, ou il faut se résigner à périr. Guerre à nos partisans à outrance du bien-être égoïste. Nous avons dit que parmi eux l'on en pouvait citer plus d'un vivant en bon chrétien dans son intérieur. Nous les renvoyons au verset du psaume 124 qui nous a permis de prendre pour titre :

*Les conservateurs et le psaume 124.*  
Voici le verset en question : *Declinantes autem in obligationes, adducet dominus cum operantibus iniquitatem.*

Dieu vous confond avec les méchants, entendez et comprenez, honnêtes conservateurs de votre bien-être et de vos capitaux, ce n'est pas la plume d'un gazetier qui a tracé cette ligne, c'est le prophète qui l'a écrite sous la dictée de Dieu lui-même. \*\*\*

## La Monarchie représentative

DANS LA VIEILLE FRANCE

Il y a, dit avec raison M. le vicomte d'Avenel<sup>1</sup>, trois systèmes de gouvernements monarchiques :

« La *Monarchie absolue*, où le Roi gouverne seul et sans contrôle d'aucune sorte.

« La *Monarchie tempérée* ou représentative, où le Roi gouverne avec le concours plus ou moins actif de ses sujets, de concert avec eux, mais où, en cas de désaccord entre le Roi et le peuple, le Roi l'emporte.

« La *Monarchie constitutionnelle*, où le Roi gouverne comme précédemment, mais où la Constitution émane de la nation, et où le souverain pouvoir réside en elle. En cas de désaccord, dans ce troisième système, c'est la nation qui l'emporte. »

M. d'Avenel emploie ici à tort l'expression de Monarchie constitutionnelle, qui indique le genre, et non l'espèce qui porte le nom de Monarchie parlementaire et repose sur la volonté nationale, le consentement présumé des électeurs, et la souveraineté plus ou moins effective du peuple.

Poursuivant le cours intéressant de ses recherches, l'auteur que nous citons constate que le gouvernement royal a toujours été, en France, la monarchie représentative. « La monarchie française, dit-il, depuis son origine, possédait des institutions anciennes issues comme elle du moyen âge et qui n'avaient d'autre objet que de modérer, de borner le pouvoir des rois et de garantir le droit des peuples. Celui-ci était l'essence même de la France, aussi

<sup>1</sup> *Richelieu et la monarchie absolue*, chez Plon, Paris.

bien que de l'Allemagne et de l'Angleterre. Quelle qu'en fut l'origine, on peut dire qu'il faisait partie de nos mœurs, de notre tempérament politique. »

M. d'Avenel insiste avec raison sur le caractère des institutions provinciales qui faisaient équilibre au pouvoir royal : « Si le gouvernement général du pays échappait à la nation, le *gouvernement particulier des provinces et des villes* leur appartenait tout entier, et elle y tenait. L'indépendance des pays d'États et des villes était entretenue. Toutes les charges étaient électives, même celles des sergents de ville qui, dans plusieurs endroits, jusqu'à Louis XIII, furent nommés par les habitants. »

Ainsi, en matière d'impôts, les *États généraux* non seulement discutaient l'importance de l'aide, mais encore en déterminaient la forme directe ou indirecte : « Y a-t-il le roi ne seigneur sur terre, disait Philippe de Commines, qui ait pouvoir, outre son domaine, de mettre un denier sur ses sujets, sans octroi et consentement de ceux qui le doivent payer, sinon par *tyrannie ou violence* ? »

M. d'Avenel nous montre le roi dans son palais, entouré du peuple qui entrait librement : « La Chambre, dit-il, le cabinet du roi étaient fréquentés comme une place publique, par le peuple qui avait accès. Cet encombrement, c'était la gloire du monarque. Il y avait souvent tant de monde, que dans les audiences du Parlement, le premier président et les députés ne pouvaient avancer qu'un à un au milieu de la presse, vers la chaire du Roi (*Conseil secret du Parlement*). La plus grande liberté régnait au Louvre, sauf pour le principal habitant. »

Voilà bien, dans quelques-uns de ses traits, la Monarchie traditionnelle de la France chrétienne, Monarchie qu'on a toujours appelée *représentative*.

Sommes-nous loin des libertés et des garanties qu'elle comportait !

De nos jours, la Monarchie absolue est représentée par le Césarisme, et, chose bizarre, par les ministères jacobins de la troisième République.

La Monarchie parlementaire est représentée par les héritiers des doctrines de M. Thiers et du feu duc de Broglie.

La Monarchie représentative, telle que l'entendait M. le comte de Chambord, c'est-à-dire la Monarchie traditionnelle mise en harmonie avec le pouvoir législatif, Chambre des pairs et Chambre des députés, et solidement assise sur des institutions provinciales, est à nos yeux le port de salut pour la France.

Tôt ou tard, nous y viendrons, et ce jour-là, nous pourrions saluer l'avenir et, en même temps, nous retournant en arrière, saluer la mémoire du Prince qui a su renouer la chaîne des traditions et nous tracer notre devoir.

C'est pourquoi nous remercions M. d'Avenel de nous avoir donné un résumé si fidèle des

institutions représentatives de la vieille France. L'étude du passé est indispensable pour les recherches de l'avenir.

(L'Anjou.)

H.-B.

## Aux Électeurs contribuables

Ce qu'il faut répéter sans se lasser, c'est que notre France, jadis si riche de la fortune publique et de la fortune privée, est sur une pente ruineuse qui conduit à des catastrophes. Et il semble que nos gouvernants de toute sorte prennent à tâche d'aggraver sa situation sans merci.

Au moment des élections municipales, les citoyens de tout rang ont le devoir de choisir sérieusement, pour les représentants de leurs intérêts, ceux qui puissent réagir contre les dilapidations de la part de tous les pouvoirs.

L'État dont la caisse est traitée en pays conquis, sans vergogne, sert de modèle à beaucoup de conseils municipaux qui imitent aveuglément les exemples venus d'en haut.

Il y a en effet des communes qui, grâce à l'impulsion que subissent leurs mandataires se sont endettées sans mesure. Ces communes continueront-elles à être représentées par ceux qui les ont entraînés dans des extravagances ruineuses ?

On a fait miroiter aux yeux des électeurs contribuables que l'État partagerait les dépenses qu'un prétendu intérêt politique favorise, et dans beaucoup de ces communes, quand vient le moment de recevoir le concours promis, on répond que la caisse est à sec; elle reste fermée, à moins que quelque favori du pouvoir ne parvienne pour des causes inconnues, à extirper quelques sommes réservées.

Dans de telles circonstances, le budget réel dont nous supportons le fardeau écrasant doit être remis sous les yeux des électeurs à chaque heure, afin que les illusions, si quelques républicains naïfs les conservent encore, se dissipent sans retard.

Voici donc les chiffres officiels du budget imprimé.

En 1870, avant la guerre, le budget général était de un milliard 621 millions, outre les ressources spéciales pouvant supporter des dépenses; ce qui pouvait présenter un excédent et porter le chiffre total à un milliard 800 millions.

En 1884, le chiffre effrayant de *trois milliards 20 millions 799,006 francs*.

Ceci est le budget ordinaire. Le budget extraordinaire vient ajouter 260 millions 367,608 f. C'est aussi à un budget général de *trois milliards 281 millions 166,614 francs* qu'on est condamné.

Or, un fait historique, aujourd'hui indéniable, c'est que la République du 4 septembre n'a pas voulu, après Sedan traiter avec la Prusse pour 2 milliards et l'Alsace seule; elle

## LES MYSTÈRES DE LA PASSION

A L'ANNONCIATION

Dans un coin reculé de la rude Bavière, tout proche de la riant Suisse saxonne, se trouve le village d'Oberammergau. Il cache ses toits rouges dans les plis profonds d'une verte vallée, couronnée de longs pins et de sapins noirs. C'est là, qu'en 1633, la peste se déchaîna avec fureur. L'Allemagne était alors sillonnée, sans relâche, par les bandes de Tilly, de Gustave-Adolphe et de Wallenstein. Tour à tour catholiques et protestants l'emportaient, et, dans ce jeu, des passions de la foule et des calculs des politiques, la peste apportée de Turquie vint mêler ses épouvantes à l'horreur des combats. Elle suivait les armées, décimant sans se lasser et vaincus et vainqueurs; elle transformait les soldats en brigands : jour de la vie, qui allait bientôt leur échapper, tel était leur unique désir. Aussi se permettaient-ils tous les crimes. Couvents pillés, villages brûlés, prêtres égorgés, châteaux saccagés, étaient leurs exploits de chaque jour. Et si, jusqu'alors, Oberammergau avait échappé aux gens de guerre, il le devait à sa situation écartée. Mais les soldats de Gustave Adolphe, après sa mort à Lutzen (1632), se débandèrent devant Wallenstein. Quelques-uns traversèrent les gorges d'Oberammergau et y portèrent, avec le meurtre et l'incendie, un fléau encore plus terrible, la peste.

Le village florissant devint bientôt désert; on n'osait ni soigner, ni ensevelir les morts. Le deuil était universel; la mort paraissait ne devoir épargner personne. Enfin quelques chefs de famille se réunirent et firent vœu de jouer les Mystères de la Passion, si Dieu les secourait en leur cruelle nécessité et mettait un terme au fléau. Il cessa en effet. Dieu avait exaucé leurs ardentes prières. Cela se passa en 1633; et, depuis ces représentations n'ont pas cessé. Elles se célèbrent de dix ans en dix ans, avec une magnificence incomparable et une piété digne des premiers temps de l'Église.

Le village fournit les acteurs du drame sacré et les masses chorales qui, tour à tour, interprètent les sentiments de la foule, prient avec elle ou pleurent

le Christ mourant pour nous. Des milliers de spectateurs accourent de l'Allemagne et même du monde entier. Et là, en plein air, au milieu de ces auditeurs aux costumes pittoresques, aux types si différents, se déroulent les Mystères de la Passion. Il semble vraiment que la scène du Calvaire se renouvelle, à voir l'émotion indicible de ces innombrables spectateurs, qui, chrétiens ou protestants, juifs mécontents, s'en vont emportant dans leur cœur un souvenir ému et tout puissant de l'infinie bonté et miséricorde de Dieu.

M. l'abbé Dubois n'a pas eu la prétention de nous donner le drame réel, d'imiter complètement les mystères d'Oberammergau. Tout lui est manqué; et la vaste et incomparable scène naturelle du village, et ses acteurs parfaits, préparés de longue main à la solennité de ces fêtes édifiantes. Il n'avait que quelques jeunes gens de bonne volonté. Mais que ne peut faire le zèle chrétien, l'amour des âmes surtout lorsqu'on rencontre, dans son Pasteur et ses dévoués vicaires, des auxiliaires bienveillants et infatigables. Du concours généreux et ardent de toutes ces bonnes volontés est résulté l'œuvre qui, dimanche dernier, nous a ému jusqu'aux larmes.

Les tramways débarquaient de nombreux spectateurs dans la rue de la Claire; et bientôt nous pénétrions dans une vaste salle déjà pleine à moitié. Au fond, une scène, qui paraît assez grande, est décorée avec un goût sobre et exquis. A cinq heures la salle est comble et l'orchestre entre. M. Guerrier se place au pupitre et dirige avec un véritable talent son orchestre et ses chœurs. Les violonistes, MM. Bigot, Plasse, Briand, Tissot, Ducreux, etc., forment un bon ensemble. Nous distinguons un flûtiste qui nous paraît excellent, M. Rodé; deux habiles joueurs de hautbois, MM. Faraz et Dujadoux; un basson, M. Trévoux; un violoncelle, M. Dessannes; une contrebasse, M. Pascal; et enfin M. Morat qui tient l'harmonium avec une véritable maestria. Somme toute l'orchestre, bien que jeune, a une véritable cohésion et accompagne avec intelligence un chœur d'hommes et de demoiselles.

Ce sont ces deux chœurs qui, avec deux solistes M. Ravier et M. Mussette, belles voix de basse, solistes de la Sainte-Cécile, jouent vraiment les scènes qui vont se dérouler à nos yeux. Et cela est tout à

fait naturel, car il n'est pas un chrétien qui ne sache admirablement jusqu'aux moindres incidents de la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Sur la scène, nous verrons donc des tableaux qui figureront le drame et nous en donneront la vivante émotion, tandis que le chœur nous dira les douleurs du Christ et lui portera nos prières. Tel était à l'origine le rôle du chœur dans les tragédies antiques. Et ce rôle n'avait rien d'exagéré, car les spectateurs étaient parfaitement instruits du sujet du drame. C'étaient leurs légendes, leurs croyances qui inspiraient les poètes. Et ici, c'est la vie du Christ qui est le poème lui-même; et, pour le chrétien, rien dans ce poème ne peut lui être indifférent : il y est acteur qu'il le veuille ou non. Le Christ n'est-il pas mort pour chacun de nous en particulier ? Ne pourrait-il pas lui dire avec Pascal ces émouvantes paroles :

« Je pensais à toi dans mon agonie; j'ai versé telles gouttes de sang pour toi. Veux-tu qu'il me coûte toujours de sang de mon humanité sans que tu me donne des larmes ? » Aussi les larmes viendront perler à plus d'un cil.

Enfin, après un prélude d'une musique un peu archaïque mais ferme et simple, le rideau se lève et nous apercevons Jésus acceptant la Croix. A ce tableau succède la scène d'après l'œuvre si justement admirée de Léonard de Vinci. C'est vraiment beau. Et cette impression augmente à la vue de Jésus agonisant dans le Jardin des Olives; il apparaît prosterné à terre tandis que l'ange lui présente le calice des douleurs. Tout autour de lui l'obscurité, l'effroi et le silence, seul l'ange apparaît lumineux. Et pendant ce temps des accords désolés semblent redire des sanglots. Quelques instants plus tard Jésus est trahi, enchaîné; ses bourreaux portent des feux rouges et verts qui les éclairent de leurs diaboliques. On l'insulte au prétoire, on le couronne d'épines, et cette scène du Titien fait réellement frissonner. Mais à ces scènes d'horreur succède un tableau ravissant de Fra Angelico. Des anges aux ailes bleues viennent consoler Jésus. Cette vision merveilleuse repose les âmes et les transporte dans un monde idéal et plein de poésie.

Là un prêtre, bien connu à Lyon, prononce quelques paroles touchantes qui complètent nos émotions chrétiennes en les précisant. C'est bien ainsi que

chacun sent et prie. Ici s'unissent admirablement l'art et la foi.

Enfin Jésus est traîné au Calvaire. Marie aperçoit au loin son fils gravissant les flancs de la colline où il doit être mis en croix. Ce beau tableau de Paul Delaroche dit, par sa couleur sombre, l'infinie douleur de la plus tendre et de la meilleure des mères. Son évanouissement nous émeut plus encore que la vue même de Jésus-Christ. Et la raison en est qu'il y a ici pour nous une double, douleur celle de la Mère et celle du Fils.

Ici commence la deuxième partie du mystère. C'est la marche qui mène Jésus au Calvaire. Ce sont les tableaux où il console les filles de Jérusalem, d'après Overbeck; celui si touchant de Véronèse alors qu'il tombe pour la troisième fois. Enfin le fils du Créateur de la Terre et des Cieux est en croix. Ici l'émotion chrétienne atteint son paroxysme. Nous frissonnons tous si la pensée religieuse ne dominait pas ces scènes terribles. Les dix-huit siècles écoulés ont disparu; le calvaire est devant nous, et nous assistons réellement à cette sanglante tragédie. Il donne sa mère à saint Jean; puis il est abandonné. O que ce tableau de Flandrin est puissant. Le Christ sur la croix est seul sur la montagne; il va bientôt mourir et les rougeurs du soir montent lentement le long des noirs rochers et viennent toucher le pied de la croix. Cette immense lueur désolée exprime avec une puissance d'émotion presque infinie les tristesses indicibles de l'abandon. Un soliste chante ici l'admirable « *Sitio* » de Gounod. Que de douleurs dans ces notes aiguës et plaintives que l'orchestre prolonge à dessein. Enfin Jésus rend le dernier soupir; on le remet à sa mère. Mais bientôt il ressuscite et apparaît glorieux au milieu des anges prosternés, vainqueur du tombeau et de la mort.

Et lentement la foule s'écoule émue et chrétiennement troublée. Plus d'une âme renuée, jusqu'en ses profondeurs les plus intimes, portera bientôt au pied des autels un amour plus grand pour Jésus crucifié. Cette pensée consolante sera, nous l'espérons, pour M. Dubois et ses dévoués collaborateurs, la meilleure récompense de leurs efforts infatigables et de leur longs et pénibles travaux.

JOSEPH VÉRY

a sacrifié en plus la Lorraine et 3 milliards soit un total en argent de 5 milliards.

Comment a-t-on cherché à réparer ces fautes ?

L'Assemblée nationale, la première nommée après nos désastres, a restauré le crédit de la France. Le budget total de la guerre représentait 9 milliards 500 millions. En 1875, année pendant laquelle ont été comprises toutes les dépenses militaires, le budget a été fixé à 2 milliards 627 millions. Ce budget a été suffisant : il a même présenté du superflu.

Mais alors le vrai parti républicain étant venu au pouvoir a voulu faire grand.

L'armée, les écoles ont absorbé 2 milliards. Les entreprises de chemins de fer, 9 milliards. et c'est ainsi qu'en 1884, on nous présente comme budget normal, une accumulation de chiffre de 3 milliards et près de 400 millions.

Est-ce clair ? pourrions-nous résister à de pareilles charges toujours croissantes ?

Voilà pourtant à quelle extrémité est réduite la France. Est-ce que la réaction contre les folies politiques ne doit pas se manifester dans toutes les élections ?

Aux électeurs qui paient toujours à répondre. Y. L.

## Maisons de Patronage POUR LES APPRENTIS CONCERT

Une vertu entre toutes semble depuis des siècles être le glorieux apanage des Lyonnais. Cette vertu qui de temps immémorial a laissé parmi nous d'éclatantes manifestations, c'est la Charité : reportons-nous à n'importe quelle époque de l'histoire de notre belle cité et de sa province, à chaque feuille de ses archives, actes de générosité, usages pieux, établissements utiles, fondations de bienfaisance apparaissent pour démontrer la vitalité de cette vertu pour ainsi dire infuse dans le vieux sang lyonnais.

Aujourd'hui nous pouvons constater avec fierté, et avec actions de grâces à Dieu, que les fils sont dignes de leurs pères pour la Charité. Peu d'années, ce nous semble, ont été en effet, plus chargées que celle-ci en concerts de bienfaisance et ventes de charité, peu d'années ont été aussi importunes que celle-ci pour la bourse du riche, la bonne volonté et la patience des quêteurs et vendeuses.

Malgré cela samedi soir, une foule nombreuse et choisie envahissait encore le théâtre Bellecour, pour assister au concert donné en faveur des patronages.

Parlant du but de cette belle et grande œuvre, nous disions l'année dernière à pareille occasion : D'une part guider dans la bonne voie, les jeunes générations ouvrières, les arracher à la libre pensée, à la démoralisation, à l'irréligion, à la haine de Dieu ; — de l'autre, solliciter de la classe dirigeante son dévouement en faveur de la classe ouvrière, lui faire exercer ce dévouement de différentes manières, et par ce moyen restaurer l'ordre social en rapprochant deux classes que les convoitises de l'une et l'égoïsme de l'autre tendent à séparer de plus en plus. Voilà le but de la grande et belle œuvre des patronages. Aujourd'hui plus que jamais, le besoin d'amener cet apaisement se fait sentir. On a élevé à l'ouvrier la religion qui pouvait lui aider à prendre son sort en patience, et on ne lui a donné pour consolation que le spectacle de beaucoup des heureux du jour spéculant sur sa misère et vivant de son travail.

Aujourd'hui c'est aux catholiques à montrer à l'ouvrier sa ligne de conduite, à lui apprendre que tout ne consiste pas dans la satisfaction brutale des appétits, pas plus que dans une brutale égalité de situations dont l'application de nos jours amène à grands pas l'anéantissement de la France.

Samedi donc, de généreux et infatigables auditeurs se pressaient dans la bonbonnière dorée de M. Guimet. Et, disons-le de suite, personne n'a regretté de s'être laissé tenter, malgré le prix des billets, car la soirée a pu donner satisfaction aux plus difficiles. Tout d'abord, remplaçant des anciens *Arnoneggi*, la Société symphonique de Lyon, sous l'habile direction de M. Aimé Gros, s'est fait entendre pour ses débuts depuis sa transformation. Mais il y a des débutants qui à leur premier pas se placent au rang des maîtres, et après l'audition de samedi, nous pouvons sûrement prédire à la nouvelle société une abondante moisson de succès mérités.

Quel beau talent que celui de M. Marsick. Nous avons rarement pu admirer une pareille sûreté d'archet, et un pareil délié de doigté ; ses sons coulaient doux et purs, avec une rapidité désespérante à suivre, et notes hautes

ou basses se succédaient à des intervalles d'octave qui semblaient fantastiques. On se rappellera longtemps les *airs russes*, mélodies douces et mélancoliques, mêlées d'éclats parfois sauvages et indomptés.

M. Ritter s'est montré, comme toujours, le pianiste incomparable dont l'habileté enchante l'auditoire dès les premières notes, et nous n'avons rien entendu de plus délicieux que la sonate de Beethoven interprétée par lui, avec le concours de M. Marsick.

Aussi la salle n'a-t-elle pas épargné les applaudissements et les rappels à ces deux maîtres qui ont ajouté encore à leur succès en voulant bien chacun allonger leur programme.

Mlle Abriol s'est fait entendre dans plusieurs morceaux du répertoire moderne, mais c'est surtout pour sa Romance que le public s'est montré enthousiaste et ne lui a pas ménagé les applaudissements.

En somme, encore une charmante soirée dont chacun conservera bon souvenir, et dont les résultats auront été fructueux pour les bénéficiaires. RÉMY FA-SOL.

## Démocrates et Francs-Maçons

Entre ces deux puissances la guerre est déclarée. Dans une réunion de démocrates socialistes, ceux de l'Alliance, un orateur a dit : « Cette bourgeoisie de francs-maçons, voilà l'ennemi ! »

C'est une vérité ; la démocratie s'en aperçoit trop tard, après avoir tiré les marrons du feu au profit de la secte. Dupée, elle regimbe et cherche à prendre sa revanche. Y parviendra-t-elle ?

En 1848 la démocratie un instant entrevit sa voie : elle associa l'Église catholique aux manifestations de son enthousiasme, de ses espérances ; elle appela ses ministres à bénir les arbres de la liberté. Lamartine disait : « La Révolution est un écoulement du christianisme, » et le plus grand publiciste du temps, Louis Veuillot, écrivait : « La démocratie est jeune, turbulente, inexpérimentée, mais l'Église régularisera son action, et la France trouvera dans l'avènement de cette classe un nouveau principe de vie. »

Comment en un plomb vil, l'or pur s'est-il changé ?

Il faut chercher ici la main cachée de la franc-maçonnerie, ennemie avant tout de l'Église catholique : Elle s'alarma de voir le peuple reconnaître sa mère et revenir à elle, mit tout en œuvre pour empêcher ce retour, mais, incertaine du succès, quand Bonaparte vint étrangler la République, elle l'aïda, préférant un despote qui la sert à une république dont elle n'est pas maîtresse. Bonaparte était un de ses adeptes, nourri de ses erreurs, égaré par sa fausse lumière. Sa confiance en lui ne fut pas trompée. Sous son règne corrompu (règne voilé de la franc-maçonnerie), la puissance de la secte s'accrut outre mesure, et quand le fétiche tomba, nous entraînant dans sa chute, la franc-maçonnerie, qui l'avait préparée, se trouva en mesure de le remplacer.

Elle le remplaça. La troisième république est en effet la république des francs-maçons. Ses adeptes de robe longue ou de robe courte y occupent tous les postes, y remplissent toutes les fonctions ; rien ne s'y fait que par et pour les francs-maçons ; il n'y a au trésor de l'argent que pour eux, pour réaliser leurs plans, laïciser les écoles, déchristianiser la France. Démocratie, attends sous l'orme !

La franc-maçonnerie n'a point de plan social ni d'autre visée que d'affranchir l'homme de tout frein moral, de toute autorité. C'est la liberté des jouissances et l'anarchie ; ambition suffisante à l'esprit du mal.

Quant à la démocratie, c'est différent, elle a un plan social, même trop de plans sociaux dont les excentricités épouvantent la nation.

L'une et l'autre sont unies par une haine commune contre l'Église ; venin dont la première infecta la seconde, trop ignorante pour s'en garantir. C'est là ce qui fait sa faiblesse, et pourquoi la démocratie aura de la peine à se dégager des étreintes de son ennemie ; pourquoi, tout en la combattant comme pouvoir politique et négation sociale, elle risque de rester sous son joug, isolée du reste de la nation et impuissante.

La franc-maçonnerie n'est qu'une secte. La démocratie, qui pouvait être autre chose, n'est qu'une faction, réduite à ce rôle infime par les mauvaises passions et la courte vue de ses chefs.

Ni l'une ni l'autre ne sont la France, n'ont rien de son âme : elles peuvent la surprendre et la dominer, mais leur domination sera de courte durée. Celle des francs-maçons touche à sa fin. Si, pour la renverser la démocratie vient en aide à la répulsion des bons Français, elle aura bien mérité de la patrie. Peut-être lui

sera-t-il donné de retrouver la lueur qui l'éclaira aux premiers jours de 48, de se dégager de ses erreurs, de s'affranchir de ses haines, et de réaliser ce qu'il peut y avoir de légitime dans ses aspirations. L'Église n'y fera point obstacle : elle fut toujours du parti des déshérités. Au sacre de Clovis, saint Remy lui remettant l'épée, dit ces paroles mémorables : « Pour la défense de l'Église et des pauvres. » C'est-à-dire, dans le langage du temps, « les faibles, les malheureux. » Jamais l'Église ne sépara ces deux causes, quoiqu'aient pu dire les francs-maçons et leurs affidés, pour tromper le peuple, égarer la démocratie !

F. D'OZON.

## SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE LYON

La Société sera représentée par deux de ses membres, M. Aimé Vingtrinier, conservateur de la bibliothèque de la Ville, et M. de Miloué, directeur du Musée Guimet, au Congrès des Sociétés savantes qui va s'ouvrir à Paris.

Au début de la séance du 2 avril, M. Bleton témoigne le regret qu'il n'ait pas été fait part à la Société du décès de l'un de ses Membres correspondants, M. Cabuchet, et il demande à ce qu'on répare cet oubli par une mention spéciale au procès-verbal.

M. Roy appuie la proposition de M. Bleton et cite un autre Membre correspondant, récemment décédé, à la mémoire duquel la Société n'a pas apporté un tribut suffisant d'hommages et de regrets. C'est M. Jules Chevrier, le savant directeur du Musée de Chalon-sur-Saône. M. Chevrier, dit M. Roy, s'est voué tout entier à l'art et à la science. Artiste, il a exposé à notre Salon maints tableaux qui furent remarqués des connaisseurs ; savant il a fondé la Société d'Archéologie de Chalon. Artiste et savant tout ensemble, il a produit enfin des œuvres magistrales : témoin la plus récente, son *Chalon pittoresque et démolie*, ce beau volume édité par Quantin, où le crayon du paysagiste vient si heureusement en aide à la plume de l'archéologue et fait revivre aux yeux de ses compatriotes les sites aimés et les monuments disparus. Après avoir cherché toujours le vrai dans l'histoire, le beau dans l'art et le bien dans le devoir accompli, il laisse dans les exemples de sa vie, un de ces modèles trop rares de nos jours, qu'on doit proposer à l'émulation de la jeunesse intelligente et studieuse.

Mention sera faite, au procès-verbal des observations de MM. Bleton et Roy.

M. de Lachapelle, président, lit un travail sur les *Finances de la ville de Lyon avant 1789*. Il rappelle d'abord les anciens droits payés sous les rois de Bourgogne et les Mérovingiens : droits de barrage, présents aux officiers du fisc, etc., et maintenus par Charlemagne et ses successeurs.

Les archevêques taxèrent les denrées apportées en ville. Les gens d'églises n'étaient nullement exempts et payaient des taxes particulières. Quand la municipalité établit les fortifications en 1292, les ecclésiastiques y contribuèrent pour leur part.

François I<sup>er</sup> établit une douane sur les draps de soie et les draps d'or et d'argent.

Les foires de Lyon jouissaient d'immunités particulières : toutes les marchandises livrées pendant la tenue de la foire étaient exemptes de droits.

C'est vers la fin du xv<sup>e</sup> siècle, que les habitants du Franc-Lyonnais, vexés par les agents du duc de Savoie, se donnent au roi de France et conviennent de payer, pour tous droits, une somme de 3,000 livres, de neuf en neuf années.

En 1698, l'ensemble des sommes payées par la ville de Lyon, pour douanes, tailles, domaines, gabelles, don gratuit, etc., s'élevait à quatre millions, cent soixante-cinq mille francs.

Ce qu'on appelait don gratuit était le résultat d'une convention. Lorsque le roi, pour répondre à un besoin particulier du Trésor, taxait les villes, celles-ci, pour se racheter de ces nouveaux impôts, offraient une somme.

Ainsi, en 1710, Louis XIV voulut doubler les octrois et frapper les marchandises. Le consultant remontra au roi que les ouvriers ne pourraient plus subsister, et que l'industrie souffrirait ; il offrit 1,200,000 livres pour que la ville n'eût pas à supporter ces nouvelles charges, et le roi répondit qu'il daignait accepter. Cette lecture sera continuée.

M. Desvernay présente un joli dessin dû à la plume de M. Reithoffer, représentant *l'He-Barbe*, et commente cette vue d'une charmante description.

M. Vettard lit une fable : *La Mouche et le Cloporte*, que nous espérons donner prochainement à nos lecteurs.

La séance est close par la communication d'une lettre de M. Trulard, de Dijon, membre correspondant de la Société. Cette lettre qui a

pour objet principal de remercier la Compagnie de l'envoi du rapport présenté en janvier par M. Vettard, président sortant, se termine par une évocation du passé de la Société, alors qu'elle était présidée par M. Grégory, en 1847. L'auteur, au cours de ses considérations rétrospectives, constate que l'archéologie a pour mission d'éclairer l'histoire, mais que son rayonnement ne saurait s'étendre au loin.

JEAN DE LYON.

La Grande Maison de Deuil  
DU  
**SABLIÈRE**  
actuellement, rue de la République, 17, en face de la Banque de France, a reçu tous ses assortiments de printemps en Tissus légers, Costumes, Lingerie, Modes, Fantaisies, Confections, etc.

## La Maison de France

Par AMÉDÉE DE CÉSÈNA.

Notice historique, in-12, de 48 pages, avec un portrait photographié d'après nature, de **Monseigneur le comte de Paris**.

Déjà nous avons annoncé cette brochure que nous recommandons vivement à nos lecteurs. Destinée à la propagande, pleine d'intérêt et d'à-propos, nous croyons cette plaquette indispensable à tous ceux qu'intéresse le retour de la France à ses vieilles traditions monarchiques.

Nous en avons fait venir un certain nombre d'exemplaires pour en faciliter l'acquisition à nos lecteurs, et nous la remettons à titre de prime, à tout nouvel abonné.

Le tirage définitive de la Loterie des Arts décoratifs est fixé au 31 juillet prochain.

Il pourrait cependant avoir lieu plutôt si le placement de billets s'opère aussi rapidement qu'en ce moment.

Cette éventualité est fort possible, puisqu'il ne reste plus qu'un tiers des billets à placer.

Guérison radicale des **HERNIÉS**  
hommes, femmes et enfants. — PAIEMENT APRÈS GUÉRISON. — THERON  
et C<sup>ie</sup>, 28, rue Confort, au 2<sup>me</sup>.  
Tous les jours de 1 h. à 4 h.  
Une Dame est chargée d'appliquer pour Dames.

**ROME ET JÉRUSALEM**  
Plans en relief de M. COUABEAU, place St.-Nizier,  
Ouvert tous les jours de 8 h. du matin à 10 h. du soir.

**Charité récompensée** : M. Leroy, de Wazemmes, Lille, atteint d'une affection du foie, compliquée d'un dérangement de l'estomac, passa à l'hôpital plus de la moitié des six dernières années. Atteint peu à peu de violentes douleurs rhumatismales, il dut suspendre tout travail et la pauvreté s'installa au logis, puis ce fut la plus profonde misère. Les traitements prescrits dans l'hôpital et scrupuleusement suivis n'ayant procuré aucun soulagement au pauvre malade, il avait perdu tout espoir quand, par un heureux hasard, il entendit parler de la Tisane américaine des Shakers qui faisait fureur à Lille, à cause des nombreuses et étonnantes cures qu'elle opérât. L'infortuné ramassa à grand-peine la petite somme nécessaire à l'acquisition d'un flacon, c'était bien son dernier sou ! L'action salutaire de la Tisane ne se fit pas attendre. Dès les premières doses un grand soulagement se déclara et s'accrut d'une façon de plus en plus évidente, si bien qu'au bout d'une dizaine de jours sa santé s'était grandement améliorée. Mais la bouteille était vide ! Le malheureux desirait de continuer un traitement aussi favorable étant à bout de ressources, ne savait à quel saint se vouer, lorsque l'idée lui vint d'aller trouver le Pharmacien, chez lequel il avait acheté sa bouteille et dont il se rappelait la bienveillance. Il lui exposa naïvement son cas et le pria de lui faire crédit, désireux qu'il était de recouvrer sa santé et ses forces pour reprendre son travail. M. Fanyau, pharmacien (à Lille) et agent de ce produit, touché de cette position, lui offrit un flacon que notre homme accepta les larmes aux yeux. Heureux d'avoir soulagé cette infortunée, M. Fanyau perdit mémoire de cet incident, lorsqu'il reçut quelque temps après de cet homme et de sa femme une lettre de vive reconnaissance, et l'annonce de la guérison complète. Voilà certainement une cure remarquable ; mais ce n'est qu'un cas choisi dans un grand nombre. Bien des malades ont recouvré la santé par cette préparation. M. Couvreur, pharmacien à Roubaix, cite le cas d'un cultivateur de Leers (commune des environs de Roubaix), malade pendant des années d'indigestion et sur lequel tout traitement médical avait échoué. Quelques bouteilles de Tisane l'ont guéri. M. Arnette, employé de l'ancien commandant des pompiers de Lille, était, depuis environ 15 ans, dans l'impossibilité de faire de longues marches, quelques bouteilles de cette Tisane seule lui ont rendu complètement la santé. Nous pourrions multiplier à l'infini ces citations, les noms sont connus, les personnes vivent au milieu de nous, on peut leur écrire, on peut connaître tous les détails de leur guérison, par les agents pour ce produit, entr'autres par M. Fanyau, pharmacien, à Lille, l'agent général pour la France. Prix : 4 fr. 50 la bouteille. Se trouve dans toutes les bonnes pharmacies où la brochure est délivrée gratuitement.

Dans le cas où les intestins ne seraient pas actifs, il faudrait prendre une ou deux *Pilules américaines des Shakers* au moment de se mettre au lit, tandis que la Tisane des Shakers devrait être prise trois fois que jour immédiatement après le repas.

Encore une Ineptie

De par la haute volonté de Son Excellence Campenon, ministre de la guerre de la République française, tout Français sans exception, devra désormais passer trois ans à la caserne, à faire des gauche droite et à monter des gardes à la porte du colonel. Instruit ou ignorant, riche ou pauvre, noble ou roturier, vous y passerez tous. M. Campenon, fervent disciple de la dame Marianne, le veut. Il se moque pas mal, M. Campenon, que les intelligences s'abrutissent, que les examens de licence ou de doctorat, que l'avenir d'entreprises commerciales importantes pour l'influence française soient compromis ou perdus, pourvu que les aspirants à l'état ecclésiastique soient obligés de passer le pantalon rouge et de coiffer le bonnet de police. Quel bon tour à jouer au cléricisme ! Pauvre M. Campenon, ministre de la guerre, ne connaisant de tactique que les plans jacobins, vous ne serez plus, depuis longtemps, qu'un peu de poussière comme feu Gambetta, votre illustre patron de corpulente mémoire, que l'Eglise catholique vivra encore. Vous le savez aussi bien que nous, elle a déjà subi et subira probablement hélas ! encore, les coups de plus rudes lapins que vous !

Donc, notre admirable gouvernement est en pleine discussion d'une loi militaire sur le service obligatoire pour tous. On s'en donne à cœur joie, on se paie à la tribune des débauches d'inepties, d'insinuations déloyales inconvenantes, parfois même plus ou moins honnêtes sur le compte des citoyens admis actuellement au bénéfice du volontariat d'un an. Ce serait vraiment drôle si ce n'était pas triste. Sans récriminer au sujet des vétérinaires de villages et des juristes de quatrième classe dont il y aura toujours assez pour nous fournir des députés, nous voulons parler d'une autre classe de citoyens qui nous paraît assez intéressante, et surtout assez importante pour l'avenir économique de la France, les élèves des écoles de commerce.

Avant la malheureuse guerre de 1870, les employés étrangers inondaient nos comptoirs, nous n'avions pas de jeunes gens aptes à remplir les postes importants; les études commerciales étant alors complètement négligées en France. Au lendemain de nos malheurs, des écoles de commerce, des musées d'études se sont fondés à grands frais; chaque année en voit encore créer de nouveaux. Nos jeunes gens sortent de ces institutions après trois ans de stage, préparés au trafic international, aptes à se mettre à la tête d'entreprises commercia-

les, prêts à s'expatrier pour aller au loin ouvrir des débouchés au commerce de la France, prêts à étendre son influence au dehors, à la faire grande et respectée aux yeux des étrangers. M. Campenon, le ministre de la guerre, et ses loyaux amis, ne veulent pas de cela. Il leur fait leurs trois ans de caserne, ou la France est perdue. Sinistres farceurs !

On conçoit dès lors ce que vont devenir ces écoles, si le service militaire devient obligatoire. Ce ne sera vraiment plus la peine de passer sa jeunesse à d'arides études, si l'on a la perspective d'être obligé à mener pendant trois mortelles années, une vie dont tout l'intellectuel consiste dans le démontage d'un fusil, ou l'étude du mode le plus rapide pour faire briller un bouton de cuivre ou une pare de Godillots.

Encore une fois, sinistres farceurs ! Après cela, gageons que s'il y a un adoucissement à cette loi inepte, il sera encore pour les sous-vétérinaires et les étudiants en droit de dixième année.

FRANCK YORRETT.

BULLETTIN FINANCIER

Qui donc avait dit que nous n'étions pas en pleine prospérité? Qui donc avait prétendu qu'il n'y avait plus de confiance? Qui donc avait affirmé que la République n'était pas le plus économe des gouvernements et tous nos ministres des Sully et des Turgot? Les voilà, tous ces ennemis par système, du régime actuel, solennellement démentis à leur grand regret, la prospérité n'a pas disparu, et la confiance est plus entière que jamais. Cette confiance se traduit par la hausse, qui affecte depuis plus de quinze jours, toutes les valeurs du marché. Ce résultat, du reste, est tout simplement l'effet d'une appréciation plus saine et plus équitable, de la situation actuelle. Le budget est en parfait équilibre, la France triomphe au Tonkin et à Madagascar, et la commission d'enquête vient de révéler qu'il n'y avait pas de crise industrielle et commerciale. Que nous voilà loin, de cet avenir sombre, prédit par tous les réactionnaires!

Tel est depuis quinze jours, le chant triomphal entonné par toutes les feuilles opportunistes, secondées en cela, par toutes celles qui sont au service des grosses maisons de Banque.

Nous ne disconvions pas de la hausse qui de la rente a passé aux valeurs. Elle nous étonne d'autant moins que nous l'avions annoncée pour le mois d'avril. Les Banques en avaient besoin pour attirer les capitaux, favoriser le emploi des coupons de mois et elles l'ont produite. Nous ne serions même pas étonnés qu'en vertu du mouvement donné, elle se prolongeât quelque temps encore, mais nous croirions manquer à notre devoir, si nous ne signalions pas les points noirs à l'horizon. Ces points noirs sont les suivants :

- 1° Les gaspillages de la République, qui, en cinq ans, s'élèvent à près de trois milliards;
- 2° Une dette publique qui dépasse trente milliards;

3° Les souffrances de l'industrie et du commerce qui tournent de plus en plus à l'état aigu et se traduisent par un ralentissement considérable de la circulation;

4° Les nouveaux crédits qu'il faudra bientôt voter pour le Tonkin et dont le montant dépassera toutes les prévisions;

5° Enfin, la diminution constante dans les recettes des impôts indirects.

La cote des valeurs n'ayant plus relativement à ces considérations générales qu'une importance secondaire nous l'omettrons pour aujourd'hui.

Du reste, à part une hausse qui ne dépasse guère 10 à 15 fr. pour les valeurs dont nous avons l'habitude de parler, il n'y a pas grand chose à dire.

Pour la première fois, depuis le commencement de l'exercice, les Compagnies de chemins de fer, ont annoncé une plus value dans les recettes. Comme le fait est rare, nous tenons à le signaler, en souhaitant que cette plus value puisse se maintenir.

Un jugement du Tribunal de commerce de la Seine vient de prononcer la faillite de la Banque Nationale. Cette société était, comme on sait, constituée au capital de 30 millions. Elle a péri de ce qui semblait devoir la faire vivre, les émissions.

En faillite aussi la Métropolitaine électrique. En liquidation le « Lion-Vie ». A quand le tour de la Nouvelle Union?

L. R.

VARIÉTÉS

(Voir les nos 219 à 230).

Antiquités que renfermait le sol de l'ancien Cloître de Saint-Jean, découvertes à diverses époques.

Dans le vestibule de l'église Saint-Etienne était l'inscription de Sextus Ligurius Marinus, de la Tribu Galeria, qui à l'occasion de son pontificat perpétuel, fit bâtir le cirque à ses frais. Il paraît qu'on n'avait point encore bâti à Lyon de cirque fixe, puisque ce nouveau pontifice demanda aux Décursions qu'ils lui assignassent un lieu convenable, pour célébrer ses jeux.

Dans les fouilles faites dans les démolitions de l'église de Saint-Etienne, on a trouvé à environ 4 mètres de profondeur, une couche considérable de charbon de bois, qui avait été employée à assainir le sol; plus bas encore, on a rencontré une tête de Crispine en bronze, de grandeur naturelle, qui décora ensuite l'escaquier du Louvre. Les cassures qui existaient autour du cou de cette tête, font présumer qu'elle appartenait à une statue entière. On découvre à plus de 8 mètres de profondeur dans les mêmes fondations, l'inscription de Lucius Securdus Fruendus, une autre Diis cunctis; et celle de Lucius Helvius, cette dernière trouvée à 4 mètres de profondeur. L'inscription d'un prêtre nommé Victor Licinius, fut trouvée dans les fondations de l'église Sainte-Croix. Ces inscriptions se trouvent au Musée de notre ville.

On trouva, en creusant les fondations de la Manécanterie de Saint-Jean, plusieurs cippes antiques qui ne permettent pas de douter, dit M. Cochard, que l'église de Saint-Jean, et une partie des maisons qui l'entourent, n'occupent l'emplacement d'un temple païen. Parmi les monuments romains, trouvés au mois de février 1768, dans les fondations de la Manécanterie de Saint-Jean, on distingue: un Mercure en cuivre rouge de 7 pouces de hauteur, et cinq inscriptions gravées sur des cippes ou des autels. L'une d'elles est consacrée à Apollon, par Silvanus Melanius, receveur général des impôts de la Gaule Lyonnaise. Ordinairement cet emploi était par des chevaliers romains. Une autre est dédiée au génie particulier d'un Sévir augustal Publius Aelius Serenus. Les Augustaux furent créés par Tibère pour honorer la mémoire d'Auguste.

(A suivre) E. R.

<sup>1</sup> Colonia, Histoire littéraire de la ville de Lyon, t. I, pp. 59 et 100.  
<sup>2</sup> Artaud, Lyon souterrain, pp. 184 et 185; Notice des inscriptions du Musée de Lyon de 1816, pp. 47, 52, 54, 55 et 67.  
<sup>3</sup> Description de Lyon, p. 237.

Le Propriétaire-Gérant: B. DUVIVIER.

LYON. — IMP. COMMERCE ET ADMINISTRATIVE, CITRAT AINÉ, RUE GENTIL, 4.

On trouve dans nos Bureaux: Les Chants Royalistes

La III<sup>e</sup> série du RECUEIL DE CHANTS ROYALISTES, paroles et musique, vient de paraître. Nous y retrouvons un grand nombre de chansons célèbres.

Nous tenons à la disposition de nos lecteurs les II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> séries, édition de luxe, à 1 fr. 40 c. l'exemplaire; les I<sup>re</sup>, II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> séries, édition populaire, à 90 c. l'exemplaire.

DU SENTIMENT RELIGIEUX DANS L'ÉDUCATION

Brochure in-12

Cet ouvrage qui se vend au profit des ÉCOLES CATHOLIQUES de notre ville, se trouve dans nos bureaux.

Prix: UN franc

A LA CONFECTIONNEUSE

M<sup>lle</sup> ROUET

COUTURIÈRE

49, rue Vieille-Monnaie, LYON

COUPE ET RÉPARATIONS DE COSTUMES A PRIX MODÉRÉS. Leçons de coupes. — Vente de modèles.

Magasin de Chaussures en tous Genres

UR HOMMES, FEMMES, FILLETES & ENFANTS

ON FAIT LES RÉPARATIONS

M<sup>me</sup> BARIAN-PEYTEL

LYON — 1,1, Rue Terme, 11 — LYON

VILLA DE LA PROVIDENCE

Maison de Santé et de Convalescence Du D<sup>r</sup> COURJON

A Meyzieu, près Lyon

Destinée spécialement au traitement des maladies nerveuses, paralysies diverses, affection des os, déviation de la taille, anémie, chlorose, maladies chroniques, etc., etc.

Les soins sont donnés par des religieuses dont le zèle et le dévouement bien connus sont au-dessus de tout éloge.

Cabinet du Directeur, à Lyon, rue de la Barre, 14, mercredi et samedi de 3 à 5 heures.

ON offre à homme ou dame

dans chaque commune du département du Rhône position de 100 fr. par mois sans quitter l'emploi. Ecrire à M. Lesieur, rue l'Abattoir, au Mans (Sarthe).

CHAPELLERIE

RIVIER SŒURS

43, rue CENTRALE et rue Hôtel-de-Ville, 30 LYON

Cette maison ne reculant devant aucun sacrifice pour satisfaire sa nombreuse clientèle, à l'occasion de la saison d'été, vient de recevoir des assortiments variés d'articles de tous genres dans d'excellentes conditions.

Comme par le passé, ses achats lui permettent de vendre à des prix qu'il est impossible de trouver ailleurs de la marchandise fraîche et à la mode.

Chapeaux de feutre et paille à 3 fr. 60. (Rayon spécial pour dames, fillettes et garçonnets).

PRIX FIXE

LAINES

Mohair, Persan, Saxo, Mérinos

ANGLAISE IRRETRÉCISSABLE

ROBES ET MANTEAUX D'ENFANTS PÉLERINES ET FICHUS

A. ROYANÉ

Rue de la Préfecture, 4

ATELIER DE PEINTURE SUR VERRE

Vitraux d'art de tous styles

Augustin THIERRY

LYON, 27 et 29, quai Fulchiron.

TIRAGE DÉFINITIF

DE LA

LOTÉRIE

Les fonds sont déposés à la

Banque de France

TUNISIENNE

Le 17 JUILLET 1884

GROS LOTS:

500,000<sup>fr</sup>

En Cinq Gros Lots de 100,000<sup>fr</sup>

2 Lots de 50,000<sup>fr</sup>

4 Lots de 25,000<sup>fr</sup>

10 Lots de 10,000<sup>fr</sup>

100 Lots de 1,000<sup>fr</sup>

200 Lots de 500<sup>fr</sup>

Au total 321 Lots formant

UN MILLION DE FRANCS

Le tirage aura lieu à Paris, les lots seront payés en espèces au Siège du Comité.

Prix du Billet: UN FRANC

Pour obtenir des billets, adresser en espèces, chèques ou mandats-poste la valeur des billets à M. Ernest DE TREVILLE, Secrétaire Général du Comité, 13, Rue de la Grange-Batelière, Paris.

CARROSSERIE

1<sup>re</sup> MAISON DE CONFIANCE

A LYON

P. CHARREL

Ancienne maison ROBERJOT

Place St-Pothin, 10 et 12

Vastes et splendides magasins, où l'on trouve Breacks, Landaus, Spider anglais, Charettes anglaises, Mylords.

Récompenses obtenues à toutes les grandes Expositions.

ORNEMENTS D'ÉGLISE

Anciennes Maisons Duphais et Moreau

Louis CROZIER successeur

68, rue Saint-Jean, 68, LYON

Chasublerie, Bronzes, Vases sacrés.

Statues, Lingerie, etc.

BELLE COLLECTION DE BRODERIE

ROBERT WOLFERMANN

Bandagiste Orthopédiste

401, rue de l'Hôtel de Ville, 401

LYON, Près la place Bellecour, LYON

Appareils Orthopédiques

contre toutes les difformités du corps humain

BANDAGES HERNIAIRES, etc., etc.

AUX MÉDAILLES

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 74 et 76. — LYON

MAGASINS DE CHAUSSURES

Les plus vastes de France

Maison J.-C. SIMIAN

Assortiments immenses pour Hommes Dames et Enfants

Fermés Dimanches et Fêtes